

CHAMPIONNAT DE L'ASSOCIATION



« TEE D'OR 2019 »

Le championnat de l'Association du Club de la Grande Motte débutera le 24 mars 2019

But :

Cette compétition a pour but de récompenser les meilleurs joueurs du moment, de l'association, dans chaque catégorie.

Elle est réservée aux membres de l'association, à jour de leur cotisation et détenteurs d'un certificat médical précisant leur aptitude à pratiquer le golf en compétition.

La compétition se déroulera en deux parties :

- Des épreuves de sélection qui permettront de qualifier les 4 meilleurs joueurs et joueuses pour les phases finales de chaque catégorie. Deux compétitions serviront de support à ces qualifications. La participation à l'une de ces compétitions est suffisante pour concourir. C'est le meilleur score en brut qui sera retenu.
- Des phases finales en Match-Play, sans coups rendus, qui opposeront les 4 meilleurs joueurs et joueuses de chaque catégorie au regard du meilleur résultat obtenu aux compétitions de qualifications de référence.

Catégories :

- Série « championnat 1^{ère} série Hommes » - index inférieur à 12,5
- Série « championnat 2^{ème} série Hommes » - index de 12,5 à 54
- Série « championnat Seniors » plus de 55 ans – tous index
- Série « championnat 1^{ère} série Femmes » – index inférieur à 18,5
- Série « championnat 2^{ème} série Femmes » - index de 18,5 à 54.

Marques de départ :

- Pour les phases de qualification, les compétiteurs partiront des marques correspondant à leur index¹.
- Pour les phases finales en match - play :
 - Série « championnat 1^{ère} série Hommes » - marques blanches
 - Série « championnat 2^{ème} série Hommes » - marques jaunes
 - Série « championnat Seniors hommes » plus de 55 ans - marques jaunes
 - Série « championnat Femmes 1^{ère} série femmes » - marques bleues
 - Série « championnat Femmes 2^{ème} série femmes » - marques rouges

Organisation :

Inscriptions :

Une feuille d'inscription, affichée sur le tableau de l'Association au RDC du club House est à la disposition des membres qui souhaitent participer à cette compétition.

Les candidats y inscriront leur nom et leur index.

Les compétiteurs Hommes de plus de 50 ans pourront concourir à la fois dans la catégorie correspondant à leur index, et dans la catégorie Senior. (Par exemple, un joueur de 51 ans et d'index 13, pourra s'inscrire à la fois en deuxième série et en série seniors.

Les participants devront s'acquitter d'un droit de jeu unique de 5 euros (valable pour les sélections et pour les phases finales) **à payer au plus tard le jour de leur participation à la première compétition de sélection ; à défaut, leur résultat ne sera pas validé.**

Déroulement :

Phases qualificatives :

Deux compétitions de référence sont retenues pour sélectionner les finalistes :

- Compétition Stableford du 24 mars 2019
- Compétition Stableford à définir au 2^{ème} semestre 2019 (à priori en octobre)

Si un participant joue les deux compétitions de sélection, le score retenu pour la qualification aux phases finales sera **le meilleur résultat brut Stableford**² obtenu sur les deux compétitions de référence auxquelles il aura participé.

En cas d'égalité de 2 compétiteurs (même score brut), le départage se fera sur le meilleur score obtenu au trou 18, puis 17, puis 16...et ainsi de suite, sur les cartes retenues.

¹ Marques blanches hommes index inférieur à 12,5 – Marques jaunes hommes index supérieur ou égal à 12,5 - Marques bleues femmes index inférieur à 18,5 – Marques rouges femmes index supérieur ou égal à 18,5

² Birdy 3 points – Par 2 points – Boggey 1 point – 0 points au delà

Pour les phases de qualification, les Seniors quelle que soit leur série partiront des marques jaunes.

Inscription aux compétitions de référence :

Les participants devront s'inscrire sur le tableau figurant sur le panneau d'affichage de l'A.S.

Paiement du droit de jeu:

Les participants devront s'acquitter du droit de jeu de 5 euros au plus tard le jour de leur première compétition de référence. Ce droit de jeu vaudra pour l'ensemble du championnat, quel que soit le nombre de parties qu'ils disputeront. Le droit de jeu est à remettre au trésorier ou au président de l'AS. (en direct ou dans une enveloppe au secrétariat du Golf au nom de Mr Jean Pierre GAUCHET (Trésorier) (ne pas oublier de mettre votre nom également sur l'enveloppe)

Cette participation de 5 euros s'ajoute au droit de jeu propre à la compétition (8 euros)

Phases finales :

A l'issue des qualifications, les meilleurs joueurs s'affronteront en phase finale en formule match-play sans coups rendus.

- 4 joueurs pour la première série Championnat Hommes (demie et finale)
- 4 joueurs pour la deuxième série Championnat Hommes (demie et finale)
- 4 joueurs pour la série Championnat seniors (demie et finale)
- 4 joueuses pour la première série Championnat Femmes (demie et finale)
- 4 joueuses pour la deuxième série Championnat Femmes (demie et finale)

Les finalistes seront inscrits sur un tableau Matchplay. Les matches seront déterminés en fonction du classement obtenu lors des phases qualificatives, à savoir:

1/2 Finale W-E 1	Finale W-E 2	Vainqueur
1 ^{er} -----	_____	
4 ^{ème} -----		_____
2 ^{ème} -----	_____	
3 ^{ème} -----		

Les phases finales se dérouleront au cours de deux week-ends qui seront précisés ultérieurement. Le joueur absent sera déclaré forfait.

-Un weekend pour les demies finales (octobre-novembre 2019)

- ✓ Samedi : Demi-finale seniors, 1ère et 2ème séries dame
- ✓ Dimanche : Demi-finale 1ère et 2ème séries messieurs

-Un weekend pour les finales (octobre-novembre 2019)

- ✓ Samedi : Finale seniors, -1ère et 2ème séries dame
- ✓ Dimanche : Finale 1ère et 2ème séries messieurs

Récompenses :

Le nom du vainqueur de chaque série sera inscrit sur le tableau d'honneur de l'association (tableaux existants dans le couloir fosse aux vestiaires)

Une remise des prix, récompensant le premier de chaque série aura lieu au cours du repas de l'Association de fin d'année.

Responsable de l'organisation du championnat :

Gilles MARECHAL

GSM: 06 34 19 00 27

Mail: gille.m2@orange.fr